



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Délégation Inter-régionale
Paris Ile-de-France
Département Immobilier

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) — Réhabilitation de la Cité Judiciaire de Chartres (28)

Consultation référence Place : DIP-TJ-CHARTRES-OPC

Article 1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet du marché

La présente consultation porte sur une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) relative à l'opération de réhabilitation de la Cité Judiciaire de Chartres (28). L'opération porte sur un ensemble immobilier de trois édifices (Tribunal de grande instance, Eurélium inscrit aux Monuments Historiques, Tribunal des enfants) et leurs espaces extérieurs, pour un montant prévisionnel de travaux de l'ordre de 5 M€ TTC (TVA 20%) . Les travaux sont réalisés en site occupé, avec maintien de l'activité judiciaire.

1.2 Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier ; il pourra toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

1.3 Forme et nature du marché

Le marché est un marché ordinaire de prestations intellectuelles, conclu à prix global et forfaitaire. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) s'applique.

1.4 Allotissement, variantes, options

La mission constitue un ensemble unique : il n'est pas prévu d'allotissement. Les variantes ne sont pas autorisées. Les prestations supplémentaires éventuelles sont précisées, le cas échéant, à l'acte d'engagement.

1.5 Durée et délais d'exécution

La mission débute à la notification du marché et s'achève à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement. Elle est calée sur le planning prévisionnel de l'opération, prévoyant un démarrage des travaux en janvier 2027 [planning annexé à la consultation].

Article 2 – Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des plis. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Article 3 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend : le présent règlement de la consultation, l'acte d'engagement et ses annexes, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ainsi que le planning prévisionnel de l'opération. Il est remis gratuitement et téléchargeable sur le profil d'acheteur PLACE

Article 4 – Présentation des candidatures et des offres

4.1 Documents relatifs à la candidature

Le candidat produit les pièces permettant d'apprécier ses capacités (formulaires DC1 et DC2 ou DUME, attestations sur l'honneur, références d'opérations comparables de la société, moyens humains et matériels, attestation d'assurance et les références générales de la société)

4.2 Documents relatifs à l'offre

Le candidat remet : l'acte d'engagement complété ; la décomposition du prix global et forfaitaire ; un mémoire technique comprenant notamment :

- Le CV nominatif de l'OPC unique affecté à l'opération et ses références sur des opérations similaires ;
- Le dispositif de continuité de service (remplacement de l'OPC, suppléant identifié, gestion et traçabilité interne des dossiers) ;
- La méthodologie d'ordonnancement, de pilotage et de coordination ;
- Les dispositions relevant des critères environnemental et social définies à l'article 5.

Le mémoire technique est limité à 10 pages maximum (hors page de garde et sommaire) ; les pages excédentaires ne sont pas analysées. Les références de la société sont présentées dans un dossier distinct, joint au titre de la candidature, qui n'est pas pris en compte dans cette limite.

Les documents sont rédigés en français ; l'unité monétaire est l'euro.

4.3 Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis sont transmis par voie électronique sur la plateforme PLACE avant le lundi 22 juillet 2026 à 12 h 00. Tout pli parvenu hors délai est éliminé.

Article 5 – Examen des candidatures et jugement des offres

5.1 Sélection des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats. Les candidatures incomplètes pourront être régularisées dans les conditions du Code de la commande publique.

5.2 Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée au regard des critères pondérés suivants, dont la pondération est imposée :

Critère	Pondération
Prix des prestations	50 %
Critère environnemental	10 %
Critère social	10 %
Valeur technique	30 %

Prix des prestations (50 %) : la note prix est calculée selon la formule : note prix = (offre la moins-disante / offre considérée) × note maximale ; le prix s'apprécie sur le montant global et forfaitaire de la mission.

Critère environnemental (10 %) : le candidat développe dans son mémoire les dispositions qu'il met en œuvre pour réduire l'impact environnemental du chantier : optimisation de l'ordonnancement et de la logistique pour limiter les transports, les rotations et la durée du chantier ; coordination de la traçabilité du tri des déchets et reporting des taux de valorisation ; pilotage des nuisances en site occupé (bruit, poussières, plages horaires) ; indicateurs, tableau de bord et dématérialisation de la gestion documentaire.

Critère social (10 %) : le candidat développe dans son mémoire les dispositions qu'il met en œuvre, au titre de sa mission, en matière sociale : maintien du service public et limitation de la gêne pour les usagers et les agents de la juridiction (site occupé) ; contribution aux conditions de travail et de sécurité sur le chantier, en lien avec le coordonnateur SPS et vigilance sur le respect des obligations sociales ; le cas échéant, démarche RSE de l'agence relative aux intervenants affectés.

Valeur technique (30 %) : appréciée sur la base du mémoire technique, au regard de la compétence et de l'expérience de l'OPC désigné (CV et opérations similaires), les références de l'agence, de la continuité de service et de la gestion interne des dossiers, et de la méthodologie d'ordonnancement, de pilotage et de coordination.

5.3 Méthode de notation

Chaque critère est noté puis pondéré. La note finale de chaque offre est la somme des notes pondérées des quatre critères. L'offre retenue est celle obtenant la note pondérée la plus élevée.

5.4 Négociation et attribution

Le cas échéant, une négociation peut être engagée avec les candidats ayant remis une offre. Avant attribution, le candidat retenu produit les attestations et certificats prévus par le Code de la commande publique. À défaut, son offre est rejetée et la même demande est présentée au candidat suivant.

Article 6 – Renseignements complémentaires et voies de recours

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur PLACE, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3019169&orgAcronyme=d3f>

Référence Place de la consultation : DIP-TJ-CHARTRES-OPC

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

* Les plis transmis de manière électronique via la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) doivent impérativement comprendre des fichiers lisibles par les logiciels dont dispose le représentant du pouvoir adjudicateur, à savoir Adobe Reader et Microsoft Office.

Le descriptif technique de la mission et les conditions administratives et financières d'exécution sont mentionnées dans le document CCP-AE.

Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1
tél. : 02 38 77 59 00
greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441 2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1
tél. : 02 38 77 59 00
greffe.ta-orleans@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1
tél. : 02 38 77 59 00
greffe.ta-orleans@juradm.fr

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite